

cadre de vie environnement travaux

À PROPOS D'URBANISME

(suite de la page 1) Il convient également de prendre en considération les évolutions récentes des règles d'urbanisme depuis la loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (dite loi Alur) et d'adapter notre PLU en conséquence.

De même, nous sommes aujourd'hui sollicités par de nombreuses demandes de divisions parcellaires de la part d'opérateurs qui ne sont animés que par

le souci de rentabilité de leurs opérations sans s'inquiéter des problématiques d'insertion des constructions, des parkings, et de gestion des ordures ménagères. Il y a lieu, là encore, de nous équiper des outils nécessaires à une meilleure maîtrise de la densification qui nous est imposée par le législateur de manière à préserver le bien vivre ensemble.

La densification nécessaire qui mène à construire la ville sur la

ville ne doit pas se faire au détriment de notre cadre de vie.

Nous entendons évidemment, dans le cadre de la procédure de modifications, organiser une concertation avec les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées.

Afin de pouvoir agir de manière organisée, structurée et dans le respect des valeurs de transparence, de démocratie et d'équité, il est proposé la création d'un

groupe de travail pour la modification du PLU actuel.

Nous avons décidé que, désormais, le service Urbanisme de la commune sera assisté, dans l'instruction des projets de construction collective **par un architecte conseil et un paysagiste conseil.** ■

Laurence Gaillard,
Adjointe au
Maire chargée de
l'aménagement,
de l'urbanisme et
du patrimoine



ZOOM SUR LE DÉNEIGEMENT

TOUS LES ANS, DE NOVEMBRE À FIN-MARS, LES SERVICES MUNICIPAUX SE MOBILISENT POUR POUVOIR FAIRE FACE AUX CHUTES DE NEIGE ET AUX MAUVAISES CONDITIONS MÉTÉOROLOGIQUES. DÈS LES PREMIERS FLOCONS, UN PLAN D'ACTION PRÉCIS EST MIS EN ŒUVRE.

Ce plan d'action mis en œuvre comporte 2 niveaux de priorité.

Niveau 1 :

La préoccupation se porte sur le déneigement des voies communales, des bâtiments publics (crèche, écoles, etc.) et des trottoirs.

Niveau 2 :

Dans un second temps, intervient le déneigement des voies privées, lorsqu'elles permettent les manœuvres des engins (demi-tour ou sortie sur une autre voirie), et uniquement lorsque les voies précédemment citées sont déneigées.

Attention : En cas de nouvelle chute de neige continue et répétitive, le niveau 1 reste prioritaire



et peut donc différer le déneigement des voies privées.

Quelques conseils :

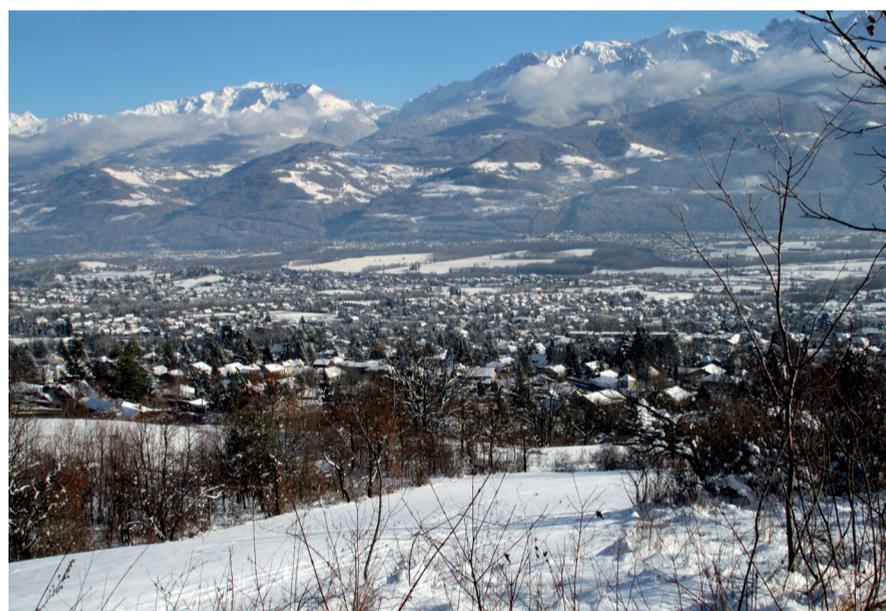
- Anticipez l'achat d'équipements nécessaires pour votre voiture (pneus neige, chaînes) pour maximiser votre sécurité et celle des tiers.
- Privilégiez l'utilisation des transports en commun et n'utilisez votre véhicule qu'en cas d'absolue nécessité.
- Respectez les zones de parking et évitez tout stationnement gênant aux abords des routes.
- Anticipez vos départs, prévoyez l'allongement de vos temps de déplacement.
- Gérez l'usage du sel de déneigement de manière éco-responsable.

LE SAVIEZ-VOUS ?

- Lors du déneigement, des « bourrelets » de neige se forment mécaniquement à l'entrée des voies ou des propriétés. Ce phénomène est inévitable et il appartient aux riverains de faire le nécessaire pour y remédier.

- Le déneigement est impossible en cas d'obstacles : haies ou arbres non taillés ou non élagués, stationnement gênant, etc.

- Le sel agit sur certains écosystèmes en les dégradant. Il est donc important, pour des



raisons environnementales, de n'utiliser que le strict nécessaire. De plus, le sel est un agent corrosif pour les surfaces avec lesquelles il est en contact.

- Les zones enneigées sont traitées avec un mélange de gravier (ou de pouzzolane) et de sel. Cette technique est efficace, elle s'avère être moins onéreuse et moins polluante qu'un simple salage.

- Vous pouvez acheter du sel de déneigement en grandes surfaces et dans des magasins spécialisés. **Avant de l'utiliser, sachez que ce produit est efficace jusqu'à - 5°C (dans l'air). En-dessous, l'effet inverse (gel) se produit.**

- La commune déneige au total 34 km de voiries communales.

QUI FAIT QUOI ?

Le Conseil Général de l'Isère déneige :

- route de Chambéry (RD 1090)
- voie en S (RD 11b)
- barreau Est (RD 30)
- chemin de Pré Diot (RD 11n)
- chemin des Plantées (RD 165)
- route de Lancey (RD 169)
- avenue de l'Église (RD 11a)
- chemin des Grandes Vignes

Les agents des services techniques de la commune, aidés par

- des prestataires déneigent :
- les voiries communales
- l'accès aux espaces publics
- un maximum de trottoirs. ■

cadre de vie environnement travaux

OPÉRATION DÉTAGAGE : 100 SITES RÉPERTORIÉS SUR LA COMMUNE

ARTICLE PARU DANS LE DAUPHINÉ LIBÉRÉ DU 26 SEPTEMBRE 2014 DE JEAN-MARIE SARRACANI.

Les tags polluent l'environnement visuel des communes et nuisent à leur patrimoine. La mairie de Saint-Ismier a donc décidé de prendre ce problème à bras le corps, dès cet été. Ainsi, Claude Richard, adjoint aux travaux et les services municipaux ont dressé un inventaire des tags sur le territoire public et privé de la commune. Résultats : 100 sites pollués, dont le mur qui longe le lycée horticole de Saint-Ismier, qui donne sur la RD 1090.

« Pour ce détagage, sur l'épine dorsale de la commune qu'est la RD 1090, nous avons choisi la technique de l'aérogommage avec l'association d'insertion Adams et ADFE », explique l'adjoint qui ajoute : « Pour les privés, comme le mur du primeur Athon, nous adressons un courrier au propriétaire car souvent le détagage est inclus dans les clauses de leur police d'assurance, sinon, les habitants peuvent en souscrire une à moindre frais, avec souvent une éventuelle franchise. Tous les murs pollués seront traités. » « Ecoute, respect, harmonie, étaient les valeurs de mon programme de campagne, ajoute le

maire M. Baile. Si tous ont droit à l'expression, nous ne pouvons tolérer de tels actes qui vont à l'encontre du vivre-ensemble. Dans cette campagne de détagage,

nous sommes pédagogiques avec le service enfance-jeunesse, mais nous serons fermes contre les taggeurs... ■



TAILLES DES HAIES

Les haies et les arbres ne doivent pas empiéter sur la voie publique ou les trottoirs. Chaque particulier doit tailler les végétaux débordants au-delà de sa limite de propriété (mur, clôture.). La hauteur autorisée par le code civil (article 671), est de deux mètres pour les haies plantées à 50 cm de la voie publique, avec un retrait de deux mètres pour les haies d'une hauteur supérieure à deux mètres. Outre l'aspect esthétique, c'est une question de sécurité. Il arrive

en effet que la végétation recouvre des panneaux de signalisation, ou des feux tricolores, et empiète sur les trottoirs obligeant leurs utilisateurs à descendre sur la route, ou encore, rendant le nettoyage ou le déneigement des chaussées problématiques.

Faute d'entretien ou de taille de leurs haies ou arbres, les propriétaires s'exposent à une contravention de 5^e classe (entre 1 500 et 3 000 euros).

(code de la voirie routière/article L 116-2) ■

ANIMAUX EN DIVAGATION

De par la réglementation en vigueur, le maire est habilité à double titre pour mettre fin à l'errance ou à la divagation des animaux :

- au titre de son pouvoir de police générale en vertu de l'article L. 2212-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT), qui l'habilite à intervenir pour assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques,
- au titre des pouvoirs de police spéciale que lui attribue le code rural.

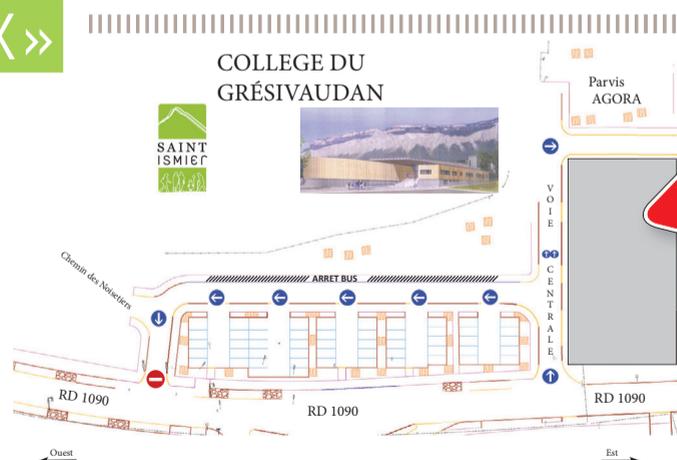
La commune a souhaité compléter et renforcer ces dispositions réglementaires afin d'assurer la sécurité des enfants et des adultes dans le parc de la mairie, et maintenir sa propreté.

À cet effet, l'arrêté n° 2014-PM-109 (du 06/10/14) consultable en mairie ou sur le site internet, a été publié, **il stipule notamment (article 4) que les chiens devront être tenus en laisse dans le parc de la mairie.** ■

« INFOS TRAVAUX »

ENTRÉE DU COLLÈGE DÉFINITIVEMENT OUVERTE

À compter du lundi 3 novembre, la nouvelle extension du collège sera opérationnelle et l'entrée des élèves au collège se fera par l'entrée principale place de l'Agora.



ÉCOLE POULATIÈRE

Poursuite des travaux visant à réduire la consommation énergétique de l'école primaire de Poulatière, les travaux sont programmés en deux tranches durant les vacances de la Toussaint et de Noël. ■

Service Urbanisme-Services Techniques | Accueil public : lundi 14h-17h30, mardi 9h30-12h, mercredi 9h30-12h / 14h-17h30, jeudi 9h30-12h et vendredi 9h30-12h | En dehors de ces horaires, accueil sur rdv.

enfance jeunesse scolaire

LE COÛT DE L'ACCUEIL DES 0-18 ANS A SAINT-ISMIER

LES SERVICES RENDUS AUX HABITANTS DANS L'ACCOMPAGNEMENT DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE MOBILISENT UNE PART IMPORTANTE DU BUDGET DE LA COMMUNE.

Une étude récemment réalisée a permis de mesurer la hauteur des dépenses liées à l'enfance, la jeunesse et le secteur scolaire.

Les services pris en compte sont :

→ **l'accueil des tout petits à la crèche**

→ **l'accueil dans les trois groupes scolaires, Clos Marchand, Poulatière, et les Vignes**

- équipement et entretien des locaux
- équipement pédagogique
- projets, activités et sorties (natation, visites, journées découverte, classe transplantée...)

→ **l'accueil périscolaire et péri-éducatif**

- organisation du périscolaire (garde du matin et du soir, étude et cantine)
- organisation du péri-éducatif (activités en lien avec la réforme des rythmes scolaires)

→ **l'accueil au centre de loisirs**

- animations du mercredi après-midi
- vacances au centre
- séjours en camps de vacances

→ **l'accueil au « local jeunes »**

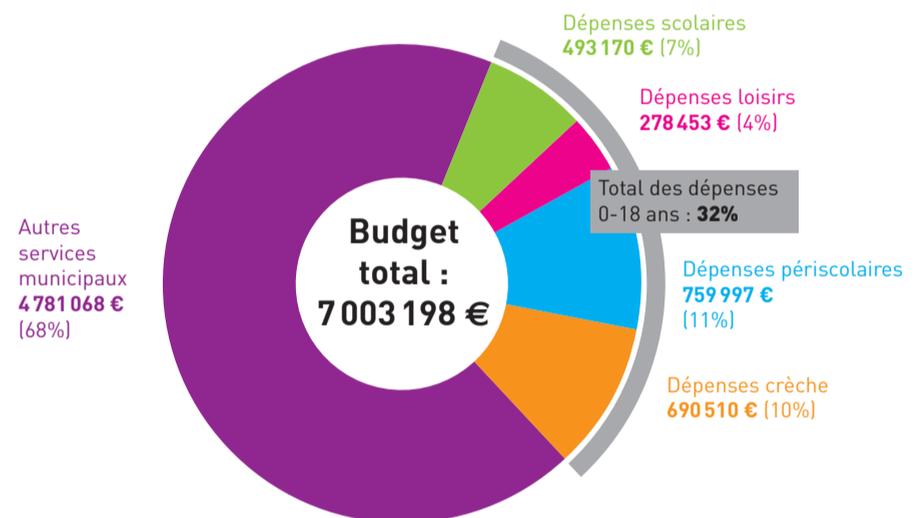
- animations du mercredi après-midi et du vendredi soir
- vacances au local
- séjours en camp de vacances.

LA PLACE DE L'ENFANCE, LA JEUNESSE ET LE SCOLAIRE DANS LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Le secteur occasionne 32 % des dépenses du budget de fonctionnement.

Total des dépenses pour les 0-18 ans sur le budget de fonctionnement*

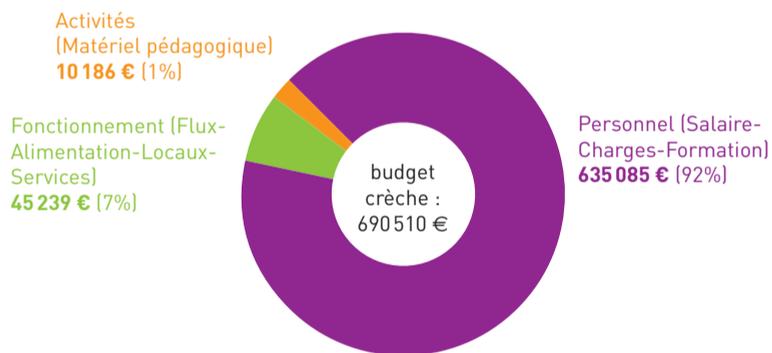
* Dépenses de gestions courantes et charges diverses



LE SECTEUR PETITE ENFANCE : CRECH'NDO

La crèche-multi accueil : les dépenses liées au fonctionnement de la crèche sont pour la majeure partie des dépenses de personnel.

Répartition des charges



Ces dépenses sont largement supportées par la mairie et la CAF.

Répartition des participations



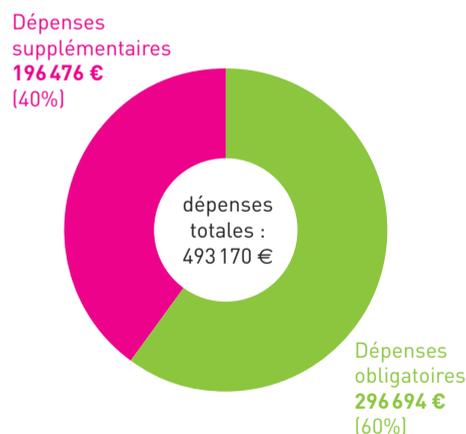
LE SECTEUR SCOLAIRE

Les dépenses de fonctionnement liées au secteur scolaire sont divisibles en dépenses obligatoires et dépenses supplémentaires. Ces dernières sont le témoignage d'un engagement fort auprès les écoles.

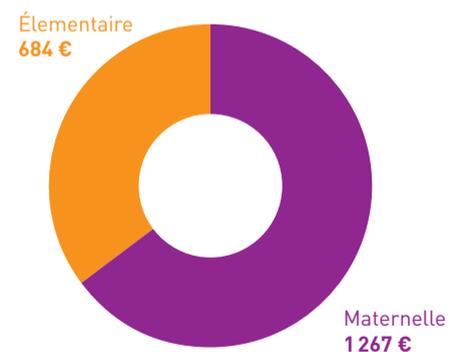
Parmi les dépenses obligatoires figurent, entre autres, les dépenses liées aux personnels, aux bâtiments, à leur connexion aux divers réseaux et à leur entretien, ainsi que les fournitures diverses.

Les dépenses supplémentaires comprennent l'achat de prestations pour l'animation des classes et la classe transplantée de CM2 ainsi que les salaires des ATSEM supplémentaires et de l'animatrice en informatique.

Dépenses liées au secteur scolaire



Coût par enfant scolarisé



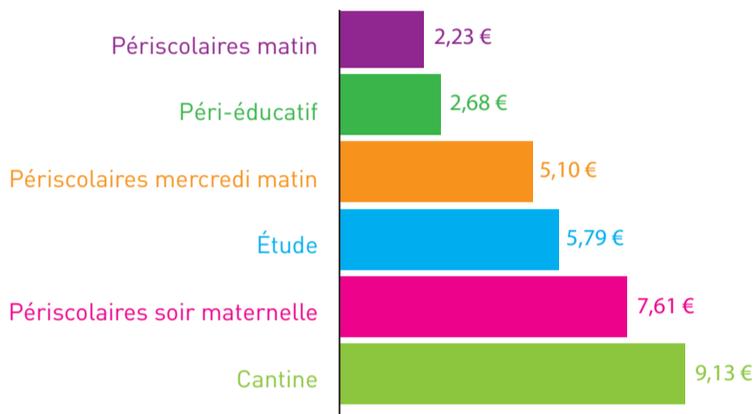
On note que la scolarisation d'un enfant de maternelle occasionne plus de dépenses que celle d'un enfant d'élémentaire du fait de la présence d'ATSEM dans les classes.

enfance jeunesse scolaire

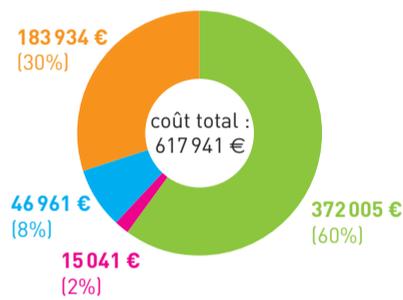
LE SECTEUR PÉRISCOLAIRE ET PÉRI-ÉDUCATIF

Depuis la réforme des rythmes scolaires en 2013/2014, une lourde charge pèse sur les communes qui doivent organiser à leurs frais les TAP (Temps d'Activité Péri-éducatives). Le périscolaire recouvre, quant à lui, les services rendus aux familles en termes de cantine, accueil du matin et du soir, ainsi que d'étude surveillée.

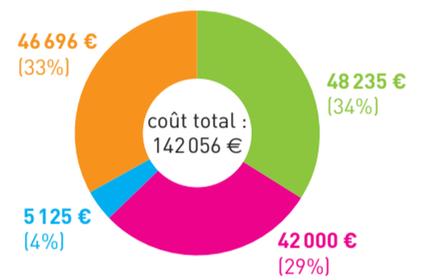
Coût par enfant des activités périscolaires et péri-éducatives



Financement des activités périscolaires



Financement des activités péri-éducatives



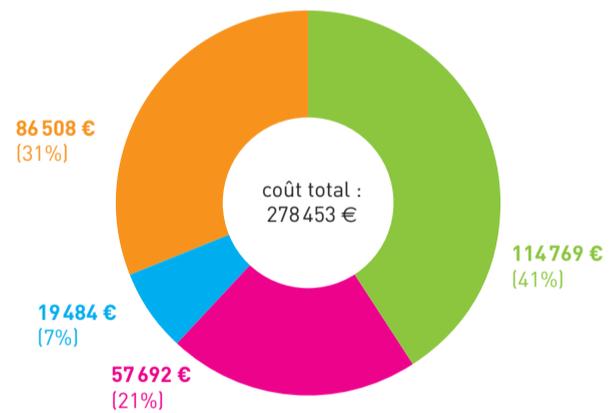
À noter : en péri-éducatif, pour lancer la réforme des rythmes scolaires, l'état subventionne pour la deuxième année les communes par une dotation de démarrage. Cette subvention est appelée à disparaître dès l'année scolaire 2015/2016. La charge incombera alors aux communes...

LE SECTEUR ACTIVITÉS DE LOISIRS DES ENFANTS ET DES JEUNES

Jusqu'à l'âge de 18 ans, les jeunes sont pris en charge dans leurs moments de loisirs grâce à des structures et des actions adaptées.



Participations aux centres de loisirs / actions jeunesse / séjours



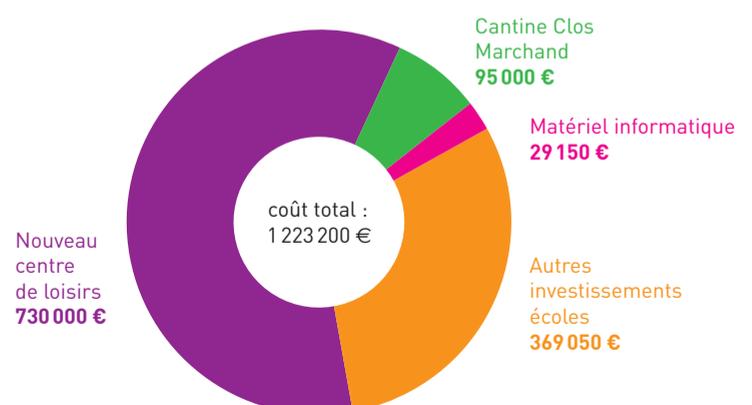
LA PLACE DE L'ENFANCE, LA JEUNESSE ET LE SCOLAIRE DANS LES INVESTISSEMENTS RÉCENTS

Les investissements au profit des jeunes ont aussi leur coût. Dans le domaine scolaire, il peut s'agir de remettre un chauffage à niveau, de poursuivre les travaux d'isolation d'une école, d'en garantir l'accessibilité ou d'assurer un meilleur équipement informatique.

Dans d'autres secteurs, un centre de loisirs est déjà sorti de terre et une micro crèche, qui figurera au prochain budget, est en construction.

Souhaitons que nos investissements au profit du secteur Enfance/Jeunesse/Scolaire puissent se maintenir malgré les coupes budgétaires imposées par l'état aux collectivités locales. ■

Investissements Enfance / Jeunesse / Scolaire année 2013 et année 2014



enfance jeunesse scolaire

LA RENTRÉE 2014 À CRECH'NDO...

APRÈS UNE INTERRUPTION ESTIVALE DE TROIS SEMAINES, CRECH'NDO A OUVERT SES PORTES POUR LE PERSONNEL LE 18 AOÛT AFIN DE PRÉPARER L'ACCUEIL DES ANCIENS ET NOUVEAUX ENFANTS DE LA STRUCTURE.

Dès le 19 août, nos « p'tits lou-lous » ont découvert ou réinvesti les locaux de Crech'ndo qui ont fait peau neuve au premier étage durant l'été. En effet, les murs et portes des salles d'éveil se sont parés de teintes printanières, du lilas au jaune mimosa, pour un environnement joyeux, alors que les dortoirs sont déclinés dans un vert plus tendre pour favoriser le repos. D'autres travaux sont en cours : la croissance quotidienne de la future micro crèche accapare le regard de nos petits qui observent la grue en plein travail.

CRECH'NDO EN CHIFFRES...

En cette rentrée 2014, 35 enfants de la structure ont rejoint l'école et trois ont déménagé. Nous avons ainsi pu accueillir 23 nouveaux enfants au rez-de-chaussée et 14 au premier étage. Le nombre d'enfants inscrits à ce jour se porte à 77, sur les deux étages, soit 38 enfants au rez-de-chaussée et 39 enfants au premier étage.

Ces enfants sont répartis sur trois groupes d'âge :

- 15 bébés nés en 2014,
- 29 « moyens » nés en 2013,
- 33 « grands » nés en 2012.

AU PROGRAMME...

Les adaptations des nouveaux venus se sont bien passées dans le calme et la confiance. Les petits ont vite trouvé leurs repères, chacun accompagné par sa professionnelle « référente » qui leur a permis de vite oublier les pleurs des premiers jours et de vivre sereinement la séparation d'avec le cocon familial.

La période d'août/septembre est principalement consacrée à l'accueil des nouveaux enfants alors que les « anciens » acquièrent un nouveau statut dans un groupe d'âge supérieur et doivent retrouver leurs marques. Mais dès le



mois d'octobre les différents projets qui enrichissent notre quotidien reprennent.

Le projet pédagogique se poursuit pour une deuxième année sur le thème des « contes d'ici et d'ailleurs ». Les sorties à la médiathèque reprennent les vendredis matin avec le groupe des grands et en fin d'année les « moyens » profiteront également de ces rencontres avec les livres à la médiathèque. Les séances de motricité dans la salle du centre de loisirs à Clos Marchand sont également au

programme et d'autres aventures et échanges attendent encore les enfants de Crech'ndo tout au long de cette année 2014/2015...

PARENTS BIENVENUS...

Les parents désirant s'investir dans l'une de ces aventures sont les bienvenus. Ils peuvent nous proposer une animation ou une activité qu'ils souhaitent partager avec un groupe d'enfants dans la structure, ou bien en rejoignant le conseil de crèche qui se réunira au mois de novembre 2014.

L'équipe de Crech'ndo reste à la disposition des parents voulant davantage d'informations sur leur éventuelle participation, et souhaite aux familles de la structure une heureuse année riche en collaboration et échanges autour de leurs enfants. ■



UNE BELLE RENCONTRE INTERGÉNÉRATIONNELLE

MERCREDI 15 OCTOBRE, DANS LE CADRE DE LA SEMAINE BLEUE, LES ENFANTS DU CENTRE DE LOISIRS ET LEURS ANIMATEURS ONT EU LE PLAISIR D'ACCUEILLIR LES PERSONNES ÂGÉES DE LA MAISON DU ROZAT ET DE LA BÂTIE.

Plus de 18 personnes, accompagnées des animatrices des deux maisons, ont fait le déplacement pour rencontrer les enfants et venir découvrir les jeux d'au-

jourd'hui mais aussi redécouvrir ceux d'autrefois, organisés par les enfants et leurs animateurs. L'ambiance était joyeuse, le soleil et la douceur de l'été indien ont permis à tous de prendre à l'extérieur un goûter, un vrai régal de chaussons aux pommes et de fondants au chocolat, confectionnés par les enfants et quelques personnes âgées de la maison du Rozat.



Un grand merci à tous les participants pour cette manifestation intergénérationnelle. ■

VACANCES SCOLAIRES ET CENTRE DE LOISIRS

Dates des vacances de Noël : du samedi 20 décembre 2014 au dimanche 4 janvier 2015. Le centre de loisirs ne fonctionne pas pendant les vacances de Noël. ■

Pôle Enfance Jeunesse Scolaire - Accueil du public (Maison Belledonne) | Lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 8 h 30 à 12 heures et de 13 h 30 à 17 h 30 (sauf mercredi fermeture à 17 heures). | Fermeture du pôle Enfance Jeunesse Scolaire du 22 décembre 2014 au 2 janvier 2015 inclus ||| **Crech'ndo** | tél : 04 76 52 31 58 | Tous les après-midi de 13 h 30 à 17 h 30 | Fermeture de Crech'ndo du 24 décembre 2014 au vendredi 2 janvier 2015 inclus.

vie quotidienne

« LES GENS D'ICI »

L'art de l'imagination



**Exposition
en Mairie
du 3 novembre
jusqu'au
31 décembre 2014**

DANS SON UNIVERS PICTURAL ET MUSICAL, GABRIELLE OSCILLE ENTRE LE RÉEL ET L'IMAGINAIRE. PASSIONNÉE DE PEINTURE, ELLE ABORDE ACRYLIQUE, AQUARELLE ET PASTELS, AVEC DES STYLES ET DES SOURCES D'INSPIRATION VARIÉS EN FONCTION DU MÉDIUM UTILISÉ, ET NOUS PROPOSE UN PARCOURS RICHE EN DÉCOUVERTES ET EN PLAISIRS.

Gabrielle crée ses tableaux à partir de son imaginaire. Son monde intérieur se matérialise

sur toiles ou feuilles blanches, et se transpose en formes, couleurs et matières.

Parce que la musique, c'est aussi de la peinture sonore, Gabrielle aime improviser. Les mélodies de la flûte se rapprochent des tracés affirmés du pinceau, les harmonies polyphoniques de la guitare ressemblent au travail de texture et de couleur des arrière-plans. Ces correspondances entre

musique et peinture sont mises en évidence lors des Promenades Musicales que Gabrielle propose pendant ses expositions.

La contemplation de ses œuvres stimule l'imaginaire et nous emporte dans de nouvelles contrées. Sur son site internet www.gabrielle-artjoy.com, l'artiste nous incite à la découverte de ses peintures, en compagnie de ses douces improvisations. De jolies partitions picturales. ■

L'Union Nationale des Combattants : section de Biviers - Saint-Ismier

LE 11 NOVEMBRE 1918 À 11H EST SIGNÉ DANS LA FORÊT DE COMPIÈGNE L'ARMISTICE METTANT FIN À UNE DES PLUS EFFROYABLES GUERRES QUE L'ESPÈCE HUMAINE AIT CONNUE.

15 jours après, Georges Clemenceau et le révérend père Brottier fondent l'Union Nationale des Combattants.

Aumônier des soldats, le père Brottier donne à l'UNC sa raison d'être en demandant aux Poilus, la paix revenue, de rester "Unis comme au front". C'est lui qui insufflé à l'UNC les fondements spirituels, moraux, civiques et sociaux qui constituent aujourd'hui encore, les valeurs de l'UNC.

L'UNC a vocation à accueillir les anciens combattants sans dis-

tinction d'opinion, de race ou de religion, les veuves et orphelins de guerre et tous les citoyens, qui adhèrent à ses valeurs.

La 3^e génération du feu, celle d'après 1945, a eu plus de 28 000 morts aux combats et plus de 100 000 blessés. Depuis la fin de la guerre d'Algérie plus de 700 militaires sont morts en OPérations EXérieures, OPEX.

Plus de 120 opérations extérieures ont été menées depuis 1969. 10 000 hommes sont engagés en permanence en OPEX sur tous les continents. Notre 4^e génération du feu n'a pas subi les pertes des guerres précédentes mais nos soldats ont toujours été dignes de leurs anciens.

Dans cette année particulière du Centenaire du déclenchement de la Grande Guerre, l'UNC est fière de son action passée au profit du monde combattant. Elle est déterminée à poursuivre son combat pour défendre les intérêts matériels et moraux du monde combattant, et pour transmettre aux jeunes générations la mémoire des anciens qui se sont battus pour la

défense des valeurs qui ont fait la grandeur et la gloire de la France. À Saint-Ismier, l'UNC participe aux commémorations officielles et au Devoir de Mémoire. Chaque année des anciens combattants de l'UNC se rendent dans les classes de CM2 pour parler des guerres de 14-18 et 39-45. C'est le Devoir de Mémoire que l'on doit à tous ceux qui sont morts pour la liberté de la Nation, et l'importance d'être présents lors des Commémorations du 11 novembre 1918 et du 8 mai 1945 pour honorer leurs sacrifices.

Depuis 15 ans, le colonel Camille Josserand, médecin militaire, et Pierre Chibon, Capitaine de Vaisseau honoraire, assuraient cette mission rejoint par André Pépin à son arrivée à l'UNC. Après le décès d'André Pépin et l'arrêt de Camille Josserand, pour raisons de santé graves, Pierre Chibon assure la continuité avec une nouvelle équipe. ■

UNC
116 chemin Plate Rousset - 38330 Biviers
09 51 13 58 33.
Président Pierre Chauvet (Biviers),
Vice-Président Michel Garin (Saint-Ismier)



INSTALLATIONS



Savino Palomba ouvre « **Il forno** » pizzeria, au 2 place du Grésivaudan, tél. 09 84 24 84 69. Ouvert de 17 h 30 à 22 heures tous les jours sauf le lundi.

Marc Conficconi installe son entreprise **Décap 38, décapage par aérogommage**, au 763, ch. des Semaises, contacts : tél. 06 01 21 30 28 ou decap38@sfr.fr, plus d'infos sur site www.decap38.com.

Julia Aguilar installe « **Comme un air de printemps** » et propose de la **sophrologie Caycédiennne et ludique, méditation de pleine conscience, marche méditative et yoga du rire**, contacts : tél. 06 85 88 17 64 ou contact@commeunairdeprintemps.com, plus d'infos sur site www.commeunairdeprintemps.com

Aude Finet ouvre son **cabinet d'infirmière** au 132, av. de la Dent de Crolles - Fontaine Amélie - imm. Alegro C3. Contact : tél. 06 98 26 69 92.

« Gaëlle et Jannick » ont rénové leur **salon de coiffure**. ■

ÉTAT CIVIL

MARIAGE

→ **Stéphanie Durand et Paul Greve**
le 4 octobre 2014

NAISSANCES

- **Anna Sailly** le 11 juillet à Grenoble
- **Baptiste De Groot** le 31 juillet à La Tronche
- **Théo Duclaux** le 4 août à La Tronche
- **Arthur Brault** le 23 août à Grenoble
- **Lou Quercia** le 26 août à La Tronche

DES CONSEILS POUR RÉALISER DES ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

Consommer moins, utiliser des énergies propres et renouvelables, réduire les budgets énergies...

La communauté de communes Le Grésivaudan propose des animations et des permanences gratuites assurées par un conseiller énergie de l'AGEDEN (Espace-Info-Energie) pour répondre aux questions que vous vous posez :

- Quelle énergie choisir dans un projet de construction ou de rénovation ?
- Comment réduire sa consommation actuelle ?
- Quelles solutions techniques et financières ?

Ces permanences se déroulent au siège de la communauté de communes Le Grésivaudan – 390, rue Henri-Fabre à Crolles.

Pour vous inscrire aux permanences et connaître les animations : AGEDEN - Association pour une GEstion Durable de l'ENergie
www.ageden.org – 04 76 23 53 50
infoenergie@ageden.org

Date des permanences AGEDEN 2014 (rendez-vous toutes les heures de 9 heures à 12 heures) :
Mercredi 12 novembre et mercredi 10 décembre. ■

INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES

LES DEMANDES D'INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES SONT RECEVABLES JUSQU'AU MERCREDI 31 DÉCEMBRE 2014 INCLUS.

Le formulaire d'inscription (à télécharger sur service-public.fr ou sur le site de la mairie) doit être déposé par l'intéressé. Les pièces suivantes sont exigées : carte d'identité et justificatif de domicile. Le formulaire avec photocopie des pièces peut être transmis à la mairie par la poste (cachet faisant foi).

Les jeunes âgés de 18 ans en 2015 sont inscrits d'office sur la liste électorale à la suite du

recensement effectué en Mairie. Un courrier leur sera adressé en novembre pour confirmer leur inscription et pour vérifier leur état civil. Attention, si vous n'avez pas reçu ce courrier contacter le service « élections ».

Afin d'être inscrit sur les listes électorales quand viendra l'âge de vos 18 ans, pensez à vous faire recenser le trimestre de votre seizième anniversaire. ■

Pour tous renseignements complémentaires :
Service Vie Quotidienne
04 76 52 52 25

BIEN VIVRE A DOMICILE

VOUS AVEZ ÉTÉ PRÈS DE 300 ISMÉRSUISIENS DE 60 ANS ET PLUS À RÉPONDRE À L'ENQUÊTE HABITAT PRÉPARÉE PAR LE COLLECTIF ALERTE 38 DU GRÉSIVAUDAN ET DIFFUSÉE PAR LE CCAS DE SAINT-ISMIER.

Cette enquête a été diffusée, via les CCAS aux 47 communes du Grésivaudan. Le collectif Alerte enregistre actuellement les réponses. Elles permettront aux différentes commissions intercommunales, comme celles du logement et des personnes âgées de faire des propositions et permettre aux élus communaux de prendre les bonnes décisions pérennes à l'échelle du Grésivaudan.

À ce titre, et dans le cadre de la semaine bleue, le CCAS a organisé une conférence avec les principaux acteurs associatifs sur le terrain :

- Le réseau PACT, « spécialisé dans l'accompagnement des ménages qui souhaitent adapter leur logement (diagnostic, conseils, recherche de financement...)

- L'association TASDA qui propose de « nouvelles technologies » pour améliorer le confort et la sécurité dans son domicile
- Sud ISERE téléalarme, en lien avec l'association locale « Vivre à domicile en sécurité » qui tient une permanence hebdomadaire à l'AGORA et propose un dispositif d'alarme en lien avec les sapeurs-pompiers
- Les associations d'aide à domicile (AAPPUI et Cassiopée) qui apportent des aides ponctuelles ou permanentes à la vie quotidienne des demandeurs...

Pour chacun de ces services le CCAS est en permanence à votre écoute pour vous informer.

Pour ceux qui le souhaitent, les résultats présentés le 14 octobre sont disponibles sur simple demande. Les diaporamas sont consultables sur le site internet de la Mairie – rubrique CCAS ■

À votre écoute
Jean-Paul Meyer,
Vice-Président CCAS

INVITATION REPAS DES SENIORS

La commune, le CCAS de Saint-Ismier et le Club des « Sans Souci », sont heureux d'inviter les habitants de Saint-Ismier de 70 ans et plus, à partager un moment de convivialité lors du traditionnel repas de Noël.

Jeudi 4 décembre 2014
à 12 heures à l'Agora



Inscription : CCAS de ST-ISMIER au 04.76.52.52.31 avant le 26 novembre 2014.

Possibilité de Transport TIMSI ■

COLIS DE NOËL

LE CONSEIL MUNICIPAL, À TRAVERS SON CENTRE D'ACTION SOCIALE, OFFRE TRADITIONNELLEMENT UN « COLIS DE NOËL » À TOUS LES ISMÉRSUISIENS ÂGÉS DE QUATRE-VINGTS ANS ET PLUS ET AUX PERSONNES HANDICAPÉES.

Ce colis sera livré directement à votre domicile par un élu municipal ou un membre du CCAS au cours du mois de décembre.

Cette année, les bénéficiaires ont la possibilité, s'ils le souhaitent :

- Soit d'accepter le colis
- Soit de l'offrir à une famille de la commune en difficulté financière, connue et suivie par le CCAS.

Si vous n'avez pas reçu, à ce jour, un courrier pour ce colis, merci de bien vouloir vous faire connaître auprès du CCAS au 04.76.52.52.31 ■

Horaires d'ouverture de la Mairie Accueil et CCAS | Ouverts tous les jours de 9 h 30 à 12 heures et de 14 heures à 17 h 30 et le samedi matin (permanence administrative) de 9 heures à 11 h 30. | La Mairie sera exceptionnellement fermée en raison des fêtes de fin d'année les vendredis 26 et samedi 27 décembre. Une permanence téléphonique sera assurée.

expression politique

MAJORITÉ DU CONSEIL

Lors du conseil communautaire du 20/10/14, la majorité des élus a refusé de lier la prise de compétence eau/assainissement à celle du haut débit et a demandé un vote séparé. Je porte ici à votre connaissance l'amendement proposé par Philippe Langenieux-Villard que j'ai soutenu lors du conseil communautaire du 27/10/14 :

Les compétences « eau » et « assainissement » pourraient, dans l'avenir, devenir par la loi, une compétence communautaire. L'exercice actuel de ces compétences dans les communes est très disparate, les problématiques diverses et les urgences, variées. La complexité du sujet, la nécessité de définir des modalités de financement, de tarification, d'organisation, compatibles avec les objectifs communaux et supportables pour les finances communautaires, imposent un travail de préparation à mettre en œuvre sans délai. Il est proposé d'instituer une commission ad hoc dont la composition et le cahier des charges seront présentés lors du prochain conseil communautaire pour approbation.

D'ores et déjà, les élus s'engagent par cette délibération à participer activement aux travaux de cette commission, à mettre à la disposition de la communauté de communes tous les

éléments et toutes les informations utiles ou nécessaires à la compréhension des enjeux, des coûts et des difficultés (ou solutions) permettant un rapport final argumenté et susceptible d'apporter un consensus avant l'été 2015. Le calendrier prévisionnel est le suivant :

- *Création de la commission « eau et assainissement » lors du conseil de communauté du 24 novembre 2014*

- *Rendu intermédiaire des travaux de la commission courant premier trimestre 2015*

- *Conclusions et propositions de la commission dans la première quinzaine de juin 2015.*

- *Délibération sur la prise de compétence en janvier 2016 proposée au conseil de communauté de la fin juin 2015.*

Dans ce cadre, monsieur le Président

- propose d'achever les travaux préparatoires selon les modalités ci-dessus énumérées.

- propose qu'à l'issue de ces travaux, la prise de compétence soit soumise au vote du conseil communautaire en juin 2015 pour une application rendue alors possible en janvier 2016.» ■

Henri Baile

MINORITÉ DU CONSEIL

En tant qu'élu à la Communauté de Communes du Pays du Grésivaudan (CCPG), je tiens à vous informer de l'évolution des compétences de l'intercommunalité. Aux compétences obligatoires fixées par la loi, se sont ajoutées progressivement de nouvelles compétences concernant notamment, le logement, la gestion des déchets et des équipements culturels, sportifs ou de loisirs. Lors du dernier conseil communautaire, l'assemblée a voté la prise de compétence relative à la gestion des milieux aquatiques et à la prévention du risque inondation. De plus, la loi impose de reprendre aux communes la compétence « Eau et assainissement » au 1^{er} janvier 2016. Le Président de la CCPG voulait anticiper cette évolution au 1^{er} janvier 2015, ce qui a été refusé à juste titre par la majorité des élus. En effet, certaines communes, dont la nôtre, ont fait de gros efforts financiers pour être en conformité avec leurs obligations, tandis que d'autres n'ont rien fait pendant longtemps. Cette prise de compétence par la CCPG entrainera la réalisation

de grands travaux pour un budget estimatif de 85 millions d'euros, et de ce fait, une augmentation importante du prix de l'eau dès le 1^{er} janvier 2016. Le sujet est sensible car les communes qui ont déjà fait des efforts ne veulent pas payer 2 fois la note, position que nous partageons. De plus, un nouveau chantier est ouvert concernant la mutualisation des services administratifs, ce qui se traduirait pour Saint-Ismier, par un transfert de personnel au profit de la CCPG. Tout ceci n'est pas de bon augure pour notre commune, car le législateur transfère progressivement les compétences et les moyens des communes au profit de l'intercommunalité. Est-ce la fin programmée des communes ? La réforme territoriale ne laissera-t-elle subsister, à terme, que la région et l'intercommunalité ? Il est trop tôt pour y répondre. Il s'agit néanmoins d'un sujet déterminant pour notre avenir et je vous tiendrai régulièrement informés des évolutions futures. ■

Christophe Gauvain,

MINORITÉ DU CONSEIL

Quel avenir pour nos communes ?

« C'est dans la commune que réside la force des peuples libres » Tocqueville

Alors que la nouvelle réforme territoriale va donner plus de pouvoir à l'intercommunalité, on peut s'interroger sur le devenir des communes.

L'échelon communal paraît, pourtant, difficilement remplaçable car la proximité, le contact personnel avec les habitants sont essentiels.

Selon une enquête récente, 75% des Français vivent leur commune comme une institution adaptée à leurs besoins. Leurs attentes envers les élus locaux sont nombreuses. Ils souhaitent qu'ils soient proches de leurs préoccupations, garants du bien vivre ensemble et qu'ils les protègent.

D'ailleurs, en cette période de désaffection électorale, seules les élections municipales peuvent se prévaloir d'un taux de participation satisfaisant.

Dans un contexte marqué durablement par de fortes contractions budgétaires, les communes doivent prendre leur part du redressement des finances nationales bien qu'elles ne représentent que 9% de la dette publique tout en réalisant 71% de l'investissement public.

Elles doivent se regrouper pour mieux assumer ce qu'elles ne peuvent faire seules. L'intercommunalité offre cette possibilité. Toutefois, cette structure doit être considérée comme un outil au service de l'efficacité de l'échelon communal dans un esprit de subsidiarité. Regroupement ne doit pas être synonyme de dilution.

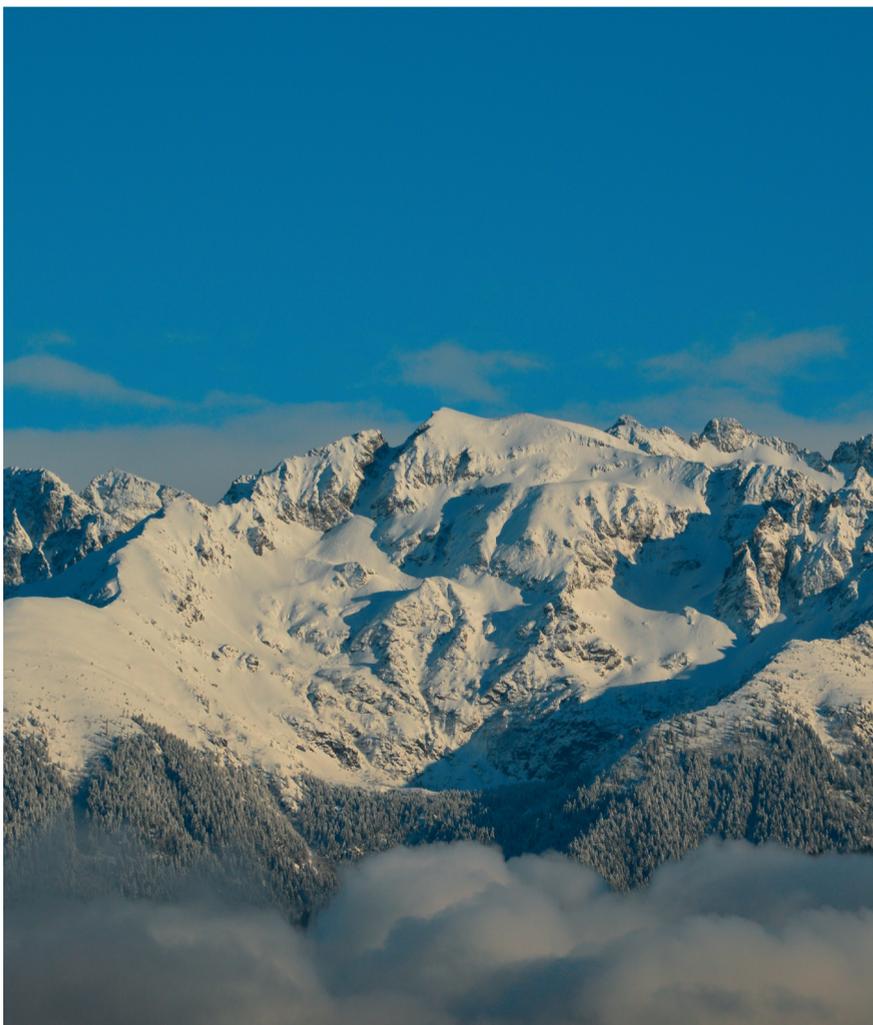
Il est essentiel de mettre en place un cadre communal rénové afin de maintenir les services au plus près des habitants.

Les communes disposent d'une nouvelle formule: la « commune nouvelle ». Il s'agit d'un regroupement de communes sur la base du volontariat. Des communes contiguës, tout en conservant leur identité, peuvent mettre en commun leurs moyens. Ainsi la nouvelle collectivité sera en mesure de jouer un rôle moteur au sein de son intercommunalité.

Saint-Ismier n'aurait-il pas « sa carte à jouer » dans ce nouveau dispositif ?

Incendie Bar du Square : nous tenons à témoigner à la famille Charpin tout notre soutien moral et amical. ■

Christiane Schemeil,
Arielle Poncin, Christian Dullin



AGORA, L'AUTRE THÉÂTRE

L'ÉCLECTISME À SON APOGÉE ...

...CONCERT

Jazz et gospel

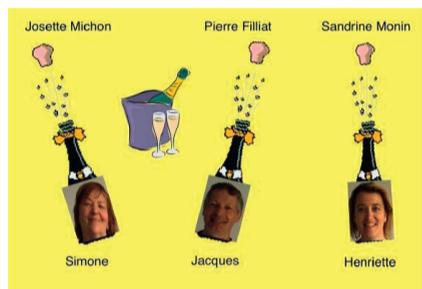
Chorale « Clap Yo' Hands »
Au profit de « Aide et Action »
Vendredi 14 novembre à 20 h 30



...THÉÂTRE DE COMÉDIE

« Nuit d'ivresse »

de J. Balasko
Au profit de l'association
Locomotive
Samedi 22 novembre à 20 h 30



...THÉÂTRE D'IMPRO

Match d'improvisation

par la Ligue Amateur de Théâtre
d'Improvisation de Grenoble (LATIAG)
Samedi 15 novembre à 20 heures

...CINÉ-CONFÉRENCES

Connaissance du Monde

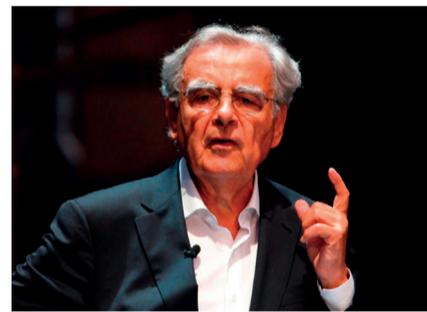
→ **La Provence, parfums d'azur** Jeudi 20 novembre à 15 heures et 19 heures

→ **La Norvège, les îles Lofoten** Jeudi 11 décembre à 15 heures et 19 heures

Et quelques rendez-vous en 2015 ...

SEUL EN SCÈNE

Bernard Pivot dans
« Souvenirs d'un gratteur de tête »
Vendredi 23 janvier à 20 h 30



HUMOUR

Serge Papagalli
et la famille Maudru dans
« La santé par les plantes »
Jeudi 5, vendredi 6 mars
à 20 h 30



COMÉDIE

« Le Bouffon du Président »
Guidoni, De Menibus,
De Lapersonne ...
Vendredi 30 janvier à 20 h 30



CLASSIQUE

« Antigone »
de Anouilh
Cie Entre En Scène
Mardi 10 mars à 19 heures

BOULEVARD

« Ma femme est sortie »
Maurice Risch, Virginie Stevenoot,
Eric Blanc...
Samedi 28 mars à 20 h 30



POUR LES FÊTES DE FIN D'ANNÉE
**OFFREZ DES PLACES
DE SPECTACLES !**

Plus de détails et réservation des places sur www.agora-saint-ismier.com | Tél. : 04.76.52.52.25

NOTEZ DANS VOS AGENDAS...

MARDI 11 Novembre
11 heures 30
COMMEMORATION DE L'ARMISTICE
place de l'église

11 NOVEMBRE COMMEMORATION DE L'ARMISTICE

Renseignements : www.saint-ismier.fr | Tél : 04 76 52 52 25

2014
La dictée
Samedi 29 novembre à 14 heures

Inscriptions à partir de 13 heures
Salle du Rozat - Saint-Ismier

Anonymat garanti
Participation 4 € (adhérents 3 €, gratuit -18 ans)

Organisée par ACSI en partenariat avec la Mairie de Saint-Ismier et le Comité des Fêtes de Saint-Ismier

JEUDI 4 / 12
10 heures
Salle du Rozat
SPECTACLE de Noël

Enfants de 18 mois à 3 ans

«Le petit pingouin frileux» par le théâtre des lyres.

Durée 25 mn.
Entrée libre.

LE COMITÉ DES FÊTES SAINT-ISMIER

Renseignements : www.saint-ismier.fr | Tél : 06 15 92 37 85
Organisateur Comité des fêtes en partenariat avec la Mairie

SAMEDI 13 DÉCEMBRE
MARCHÉ DE NOËL 8 h à 13 h

VENDREDI 19 DÉCEMBRE
CONCERT DE NOËL A l'église
20 Heures

LE COMITÉ DES FÊTES SAINT-ISMIER

MISSION : NOËL
LES AVENTURES DE LA FAMILLE NOËL

Lundi 22/12
15 heures

Enfants de 5 à 12 ans

Salle des fêtes du rozat
CINÉ-GOÛTER DE NOËL

Offert par la municipalité de Saint-Ismier

culture et animation

MÉDIATHÈQUE

ÉCRIVAINS EN GRÉSIVAUDAN

Cette année, la 14^e édition d'« Écrivains en Grésivaudan » se déroule les 13, 14, 15 novembre 2014 et accueille quatre auteurs français de romans policiers : Thierry Bourcy, Sandrine Collette, Olivier Truc et John N. Turner. ■



THÉ, CAFÉ, CHOCOLAT... ET LECTURES

Avant la fin de l'année, la médiathèque vous donne deux rendez-vous les mardis 4 novembre et 16 décembre avec une séance spéciale Noël.

Venez nous rejoindre pour un moment d'échange convivial, sans oublier que le C.C.A.S. de Saint-Ismier assure le transport depuis votre domicile (renseignements au 04.76.52.92.76). ■

Mardi 4 Novembre
15 h à 16 h 30

«Thé, café, chocolat... et lectures»

LECTURE A VOIX HAUTE

La médiathèque et le CCAS vous proposent un transport gratuit depuis votre domicile
Contact : 04 76 52 92 76

Médiathèque de l'Orangerie

Tél : 04.76.52.92.76
Email : mediatheque@saint-ismier.fr

« DANS LES COULISSES DE L'ENQUÊTE » VENDREDI 7 NOVEMBRE À 20 HEURES

EN MARGE DE LA MANIFESTATION « ÉCRIVAINS EN GRÉSIVAUDAN », LA MÉDIATHÈQUE DE SAINT-ISMIER VOUS PROPOSE UNE SOIRÉE SPÉCIALE « DÉCRYPTAGE DES ENQUÊTES DANS LE ROMAN POLICIER », EN MÉDIATHÈQUE.

Robert Boronat, commandant à la retraite, responsable de la brigade criminelle de Grenoble et son coéquipier, apporteront des éclaircissements sur le déroulement d'une enquête et sur les méthodes de la police scientifique. Nous suivrons à la trace « un criminel et son crime ».

Un rendez-vous que les amateurs du genre ne doivent pas manquer ! Entrée libre ■

CONFÉRENCE
dans le cadre d'
«Écrivains en Grésivaudan»

Vendredi 7 Novembre
20 heures

Présentée par le commandant de Police Robert Boronat.

Décryptage des romans Policiers.

Entrée libre

Médiathèque de l'Orangerie

Tél : 04.76.52.92.76
Email : mediatheque@saint-ismier.fr

CONFÉRENCE : LES ÉCRITS COMME SUPPORT DU SACRÉ

Les écrits
comme support du sacré
des origines à Gutenberg

Conférence
de
Monsieur Jacques Montredon
Professeur d'histoire de l'art

Médiathèque de Saint-Ismier
Vendredi 5 décembre 2014
20 heures
Entrée libre

POUR QUE LA GUERRE N'EXISTE PLUS...

LES ÉLÈVES DE CM2 DE POULATIÈRE PRÉPARENT, POUR LA CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE, UNE MISE EN SCÈNE SUR LA PLACE DU MONUMENT AUX MORTS.

Madame Jorcin, enseignante, et la Médiathèque ont fait appel à Isabelle Cartellier pour animer deux ateliers d'écriture. Ce projet s'articule autour de moments forts qui ont nourri l'imagination des élèves : une présentation de livres documentaires et de romans, en médiathèque, sur le thème de la guerre de 1914-1918, des interventions dans l'école par l'association des anciens combattants et la visite de l'exposition « Regards de mémoire » à Pressins.

Les textes produits seront mis en scène par les enfants de CM2 lors de la cérémonie du 11 novembre.

Une chanson de paix clôturera ce moment. ■



CONTE : « PAS TRÈS SAGE »

UN SPECTACLE, POUR LES ENFANTS DE 3 À 7 ANS, CONTÉ PAR ANGELINA GALVANI QUI COMMENCE PAR UN ÉNORME LIVRE DONT LES PAGES S'ÉCHAPPENT DÈS LE DÉBUT DE LA REPRÉSENTATION.

Comment on s'habille ? Qu'est-ce qu'on mange ? A quelle heure on va se coucher ? Pourquoi on a envie de dire des gros mots ? Où j'ai mis ma couronne ? C'est quoi ce bruit ? On trouvera dans « Pas très sage » des réponses à ces questions existentielles à travers des histoires courtes et rigolotes. Désordre et imagination sont à l'honneur, rythmés par des comptines et chansonnettes familières dans des versions très personnelles.

Ce spectacle est gratuit et sur inscription. Rendez-vous le mercredi 10 décembre à 15 heures à la médiathèque. ■

Le Lien est édité par le service Communication de la commune de Saint-Ismier.
SAINT ISMIER Mairie de Saint-Ismier
BP32 38331 Saint-Ismier Cedex
tél. 04.76.52.52.25. / fax 04.76.52.28.01.
www.saint-ismier.fr / infos@saint-ismier.fr

Directeur de publication : Henri BAILE
Rédaction en chef/coordination : Sandrine IDIER
Directeur de la communication : Margaret RUELLE SOUCHON
Secrétariat : P. RIZZARDI et E. BABOULAZ
Photos : Mairie de Saint-Ismier
Création graphique/réalisation : Agence Ligne Ovale
38300 Bourgoin-Jallieu
www.ligneovale.fr
Impression : Imprimerie Notre Dame
38330 Montbonnot-Saint-Martin
Tirage : 3300 exemplaires
Dépôt légal : 4^e trimestre 2014



Accédez au site Internet de la ville depuis votre smartphone.

bloc-notes

Massons | La Fontaine Billon | Le Pratel | Baratière | Les Varciaux | Les Grandes Vignes | Le Civet | Les Bouts | Le Rozat | Les Quarante | Le Gueydan | Les Maréchaux | Ray Buisson | Le Po...

L'agenda

MAIRIE DE SAINT-ISMIER

NOVEMBRE

MARDI 4 de 15 heures à 16 h 30 **Thé, café, chocolat et lectures** à la médiathèque
VENDREDI 7 à 19 h 30 **Conseil municipal** en Mairie
MARDI 11
 10 h 30 - **Messe pour les morts pour la France**
 11 h 30 - **Cérémonie de commémoration**
 12 h 15 - **Apéritif offert par la commune**
VENDREDI 21 à 18 heures **Réception en mairie pour les nouveaux arrivants avec l'AVF** (association «Accueil des Villes Françaises»)

DÉCEMBRE

JEUDI 4 à 12 heures à l'Agora **Repas de fin d'année de nos aînés** Sur inscription 04 76 52 52 31 ou 04 76 52 52 25.
VENDREDI 5 à 19 h 30 **Conseil Municipal** en Mairie
MARDI 16 de 15 heures à 16 h 30 **Thé, café, chocolat et lectures** à la médiathèque
LUNDI 22 à 15 heures salle du Rozat **Ciné-Goûter pour les enfants de la commune - Film « Mission-Noël »**
 Entrée libre

CCPG, COMMUNES DU GRÉSIVAUDAN ET ASSOCIATIONS

SUR SAINT-ISMIER

NOVEMBRE

JEUDI 13 de 9 heures à 11 heures à la salle Saint-Philibert. L'association paroissiale vous propose une **conférence Alpha «Envie de donner un sens à sa vie»**. Inscription au 06 40 29 04 51.
VENDREDI 14 à 18 h 30 à la salle Mont aiguille. L'Association Mouv Saint-Ismier propose une **soirée sur le thème «Rédiger un CV et savoir se présenter pour trouver un job ou un stage»**.
MERCREDI 19 à 20 h 30 **Conférence «Impacts de l'informatisation transforme l'économie des entreprises, la psychologie des personnes, la sociologie des pouvoirs, les modes de pensée, et donc les valeurs qui orientent le destin des personnes, des institutions et des nations... Elle met en œuvre une ressource naturelle inépuisable : le cerveau humain !»**. à l'Agora par l'Université Inter Communal du Grésivaudan (UICG). Plus d'info : www.uicg.fr/conferences.html
DIMANCHE 23 de 8 h 30 à 15 heures à l'Agora **Bourse aux jouets** organisée par le comité des fêtes
MERCREDI 26 de 8 h 30 à 12 h et de 16 h 30 à 20 h **Collecte de sang** à l'Agora
VENDREDI 28 ET SAMEDI 29 **Collecte Nationale de la banque alimentaire** à Casino Saint-Ismier.
SAMEDI 29 à la salle du Rozat, **«La dictée»** inscriptions à partir de 13 h et début des épreuves à 14 h. Organisée par ACSI en partenariat avec la commune

DÉCEMBRE

JEUDI 4 à 10 heures à la salle du Rozat. **Spectacle de Noël «Le petit pingouin frileux»** pour enfants de 18 mois à 3 ans. Entrée libre. Organisé par le Comité des Fêtes de Saint-Ismier.
JEUDI 11 20 heures à 21 h 30 à la salle Grand Pic, bâtiment Belledonne **Conférence-débat «Démocratie locale et gestion des biens communs»** organisée par l'association Mouv Saint-Ismier
VENDREDI 12 à 18 h 30 à la salle Mont-Aiguille (Agora) **Conférence «Les métiers du secteur médical et paramédical»** organisée par l'association Mouv Saint-Ismier
SAMEDI 13 de 8 heures à 13 heures **Marché de Noël** au centre du village, organisé par le comité des fêtes en partenariat avec la commune
VENDREDI 19 à 20 heures **Concert de chorales au profit de «Soleil rouge»** à l'église de Saint-Ismier, organisé par le Comité des Fêtes de Saint-Ismier

OU À PROXIMITÉ...

NOVEMBRE

VENDREDI 21 20 h 30 à l'Espace Bergès. Villard-Bonnot organise un **concert symphonique** avec l'orchestre symphonique CNSM Lyon
SAMEDI 22 ET DIMANCHE 23 1^{er} **Salon VINS ET MUSIQUE** à l'Espace Bergès.
MARDI 25 à 18 h 45 à la Mairie de Bernin. **Soirée d'information sur les modes d'accueils dans le Grésivaudan pour les enfants de 0-4 ans** organisée par le RAM. Renseignements au 06 73 09 35 85
MARDI 25 à 20 heures, **Conférence débat sur «Fin de vie ou maladie grave à domicile, richesse et difficultés»** organisée par l'association JALMALV Grenoble, à la Maison du tourisme, salle de conférence.
VENDREDI 28 à 20 h à Meylan. AVF propose une **soirée pour les nouveaux arrivants**. Inscription par tél 06 89 11 08 17 ou avfmeylan@gmail.com
VENDREDI 28 à 20 h 30, **Concert** proposé par la chorale Mélusine à l'église de Montbonnot
SAMEDI 29 à 20 h 30, **Concert** proposé par la chorale Mélusine à l'église de Crolles
SAMEDI 29 ET DIMANCHE 30 de 9 heures à 17 heures, **Salon de l'Etudiant de Grenoble** à l'Alpexpo. Plus d'info sur www.letudiant.fr/salons



DÉCEMBRE

SAMEDI 6 **Téléthon 2014**. Ecole des Pupilles de l'Air de Montbonnot. Pour renseignements et inscriptions : www.facebook.com/EPA749
SAMEDI 13 à partir de 16 heures à Montbonnot. AVF propose **«Le Noël pour petits et grands»**. Inscriptions par tél 06 89 11 08 17, avfmeylan@gmail.com

NUMÉROS D'URGENCES

- Médicales (SAMU) : 15
- Sapeurs-pompiers : 18
- Pharmacie ou chirurgien dentiste de garde : 39-15

PERMANENCES

- ... DE L'AVOCAT CONSEIL POUR LA COMMUNE
Le 1^{er} samedi du mois de 9 heures à 11 h 30, sur RDV au 04.76.52.52.25.
- ... DU CONCILIATEUR MÉDIATEUR POUR LE CANTON :
Les 1^{er} et 3^e mercredis du mois de 14 h à 17 h, sur RDV au 04.76.52.52.25.
- ... DE L'ASSISTANT OPAC
Tous les mercredis de 10 h à 11 h permanences en mairie. Tél. : 04.76.52.52.25
- ... DE L'ASSISTANTE SOCIALE
Sur rendez-vous en téléphonant à Bernin : 04.56.58.16.91
- ... DE L'AGENT SÉCURITÉ SOCIALE
Permanence le mardi de 15 heures à 16 h 30 les semaines paires.

NUMÉROS UTILES

- ... POLICE MUNICIPALE ET GENDARMERIE DE SAINT-ISMIER
Police Municipale : 04.76.52.93.64 ou 06.27.15.52.70
Gendarmerie : 17 ou 04.76.52.15.45
Opération sécurité vacances : contacter la police municipale et la gendarmerie.
- ... DÉCHÈTERIES DE SAINT-ISMIER ET CROLLES
04.38.72.94.30 - www.le-gresivaudan.fr - Déchets-ménagers, 340- Ouvertes 7/7j de 8h30 à 17h45 **sauf les 1^{er} janvier, 1^{er} mai et 25 décembre.** Collecte des ordures ménagères le lundi et des bacs « Je trie » le mercredi. Lorsque le lundi correspond à un jour férié, le ramassage est effectué le jeudi suivant.
- ... ASSAINISSEMENT (EAUX USÉES) DE LA SOCIÉTÉ VÉOLIA
Astreinte d'urgence 7j / 7j et 24 h / 24 h : 04.76.61.39.34
Pour les informations réseaux SIZOV : 04.76.52.52.28
- ... POUR LES INFORMATIONS RÉSEAUX SIZOV : 04.76.52.52.28

La Mairie sera exceptionnellement fermée en raison des fêtes de fin d'année les vendredi 26 et samedi 27 décembre.

Une permanence téléphonique sera assurée.

Édito

Dorénavant, les dates d'ouverture des salles de l'Agora pour toutes les activités associatives correspondent au calendrier scolaire. Et pour les périodes de vacances, hormis le mois d'août, le tarif forfaitaire a été revu à la baisse. Les modifications apparaissent dans la nouvelle charte associative.

COMITÉ DES FÊTES DE SAINT-ISMIER



Dimanche 23 novembre de 8 h 30 à 15 heures **bourse aux jouets** à l'Agora. Inscriptions ouvertes, bulletin à télécharger sur le site : www.comitedesfetes-saintismier@live.fr ou à retirer à l'accueil de la Mairie.



Jeudi 4 décembre à 9 h 30 **spectacle de Noël** gratuit à la salle des fêtes du Rozat : «Le petit pingouin frileux», bienvenue aux assistantes maternelles et à tous les enfants âgés de 18 mois à 3 ans.



Samedi 13 décembre : **marché de Noël** parc de la Mairie de 8 heures à 13 heures, nombreuses animations et à 11 h 30 vin chaud et chocolat chaud offerts.



Vendredi 19 décembre à 20 heures : **concert à l'église** au profit de l'association «Soleil Rouge». Vin chaud et chocolat chaud offerts à la sortie. Programme : les enfants de la chorale du Rondeau, Dames de chœur, la chorale de Clochers, enfants de l'AMZOV et la chorale Dauphinelle.

PARTENARIAT ACSI ET MAIRIE



L'association Amitié et culture à Saint-Ismier (ACSI) et la Mairie, organisent «**La dictée**» le samedi 29 novembre. Inscriptions à partir de 13 heures et début des épreuves à 14 heures.



AVF

Nouveaux arrivants à Saint Ismier, AVF à votre écoute

Depuis 40 ans, Accueil des Villes Françaises (AVF) est présente dans le Grésivaudan et aide les personnes récemment arrivées dans la commune à prendre leurs repères et à s'intégrer dans leur nouvel environnement.



Aline, Britt, Christiane, Fabienne et Heidi sont tout particulièrement à votre disposition pour vous aider. N'hésitez pas à les contacter ou bien, venez à notre permanence au centre commercial des Buclos, 27 avenue du Vercors à Meylan. Nous y sommes tous les mercredis de 9 h 30 à 11h. Vous y découvrirez aussi nos activités, notre programme de rencontres et d'animations.

En novembre, vous et votre famille, êtes cordialement invités à la **grande soirée d'accueil** du vendredi 28 à 20 heures à Meylan et en décembre à la **fête de Noël pour petits et grands** qui aura lieu à Montbonnot le samedi 13 à partir de 16 heures. Vous y serez accueillis avec grand plaisir.

Renseignements au 06 89 11 08 17
avfmeylan@gmail.com
<http://avf.asso.fr/fr/meylan/>

« LE CHÊNE ET LE BOULEAU »



Association loi 1901
111 chemin de Ray Buisson
38330 Saint-Ismier

Dominique JULIEN

Art-thérapeute diplômée de la faculté de médecine de Grenoble et de Paris VII (D.U. Voix & Symptômes) Conseillère Conjugale & Familiale

Vous propose des ateliers d'écriture, ateliers limités à 6 personnes. Aucune compétence ni expérience préalable ne sont requises. Pour apprendre, ressentir et comprendre l'écriture, pour jouer, vivre et explorer son imaginaire, pour se pencher sur ses souvenirs et en laisser trace. «Un atelier d'écriture culturelle prend soin de l'écriture. Un atelier d'art-thérapie prend soin (aussi) de la personne qui crée.» Catherine Baptiste
Contact : 06 31 25 88 42

PHARES

Personnes Hospitalisées Agées Réadaptation Ecoute Soutien



Devenez bénévoles auprès des personnes âgées hospitalisées au CHU de Grenoble (à Grenoble, à Échirolles ou à Saint-Ismier)

Afin de lutter contre la solitude des personnes âgées hospitalisées, l'association PHARES (Personnes Hospitalisées Agées, Réadaptation, Ecoute, Soutien) cherche des bénévoles qui souhaitent s'investir (visites, chants, ateliers manuels, décoration des services, salon de thé, animations diverses...).

Venez rejoindre les équipes de bénévoles de l'association PHARES. N'hésitez pas à nous contacter même pour apporter un soutien ponctuel.

Tél : 04 76 76 54 15 (Poste 63910)
ou 06 30 50 16 42
associationphares@chu-grenoble.fr
site : www.association-phares.org

« FOLKLOR'IA »



L'association a repris ses cours de danse dans la salle de danse de l'Agora : le mardi de 14 h 15 à 15 h 45. Débutants - intermédiaires : tous pays et country (line dance) avec l'animatrice Chantal Grimonet.
Contact : 04 76 52 45 83 ou 04 76 08 03 79

PAROISSE SAINT-MARTIN DU MANIVAL



L'association vous propose une matinée ALPHA «envie de donner du sens à sa vie ?» Invitation autour d'un petit déjeuner pour poser vos questions lors d'échanges conviviaux.

Ouverts à tous, sans engagement 1^{re} rencontre le jeudi 13 novembre de 9 heures à 11 heures, salle Saint-Philibert à Saint-Ismier.
Merci de vous inscrire au 06 40 29 04 51 ou alpha.manival@laposte.net

MOUV SAINT-ISMIER

Les prochaines dates de Mouv Saint-Ismier



→ **Vendredi 14/11**, 18 h 30, salle Mont Aiguille (Agora) :

Première soirée Mouv Job sur le thème «Rédiger un CV et une lettre de motivation - savoir se présenter pour trouver un job ou un stage» à destination des jeunes de 15 ans et plus. Soirée animée par des professionnels de la communication et des RH.

→ **Judi 11/12**, de 20 heures à 21 h 30, salle Belledonne, montée de l'église.

Conférence-débat « Démocratie locale et gestion des biens communs » Eau, énergie, déchets, dette... le développement durable ne consiste pas seulement en la gestion d'objectifs au niveau mondial et national. Au niveau local aussi, il s'agit de gérer les biens communs avec d'autant plus d'attention qu'ils deviennent rares.

→ **vendredi 12/12** à 18 h 30, salle Mont Aiguille (Agora),

Soirée animée par Denis DUPRE, Maître de conférences à l'Université Mendès-France. **Soirée Mouv Job sur le thème «Les métiers du secteur médical et paramédical».**

→ **Et toujours, visites à domicile chez les personnes âgées isolées** pour partager un moment avec elles. Pour rejoindre l'équipe de bénévoles ou bénéficier des visites, contactez le 09 52 86 19 51 ou écrivez à mouvgeneration@gmail.com. Une après-midi «jeux d'esprit et de mémoire» est prévue en novembre.

DON DU SANG



La prochaine collecte de sang total pour nos communes aura lieu le mercredi 26 novembre à Saint-Ismier (Agora) de 8 h 30 à 12 h et de 16 h 30 à 20 h.

Le sang total n'est pas transféré tel quel, mais fractionné (globules rouges, plaquettes, plasma) et utilisé au plus près des besoins des malades (plaquettes pour les hémorragies, plasma pour les grands brûlés, entre autres). C'est cette opération de séparation qui a lieu au site EFS de Saint Ismier (à La Bâtie), où on ne peut pas donner son sang. Et n'oubliez jamais : les malades ont besoin de 10 000 donneurs par jour (France) dont 1 000 pour Rhône-Alpes, y compris en décembre-janvier : ils comptent sur vous !